

Compte-rendu de la réunion du 20 mai 2014

à Randens

Étaient présents :	AIGUEBELLE	BONVILLARET	MONTSAPEY	RANDENS
<i>Titulaires</i>	R. FRISON	J. DEMONNAZ	B. FARGEAS D. IGNACZAK	J. RICO-PEREZ J. PITTON
<i>Suppléants</i>	J. BAZIN			
	MONTGILBERT	ST ALBAN D'HURTIERES	ST GEORGES D'HURTIERES	SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
<i>Titulaires</i>	J.P. BUET J. DAVID	P. GADROY-LEGENVRE C. PASQUET	A. BOUVIER C. ESAIN	J. CHOURGNOZ E. BOUCLIER
<i>Suppléants</i>				G. DEQUIER
Autres présents :				

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 18 avril 2014.
L'ordre du jour est accepté.

1. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Président rappelle que le syndicat dispose actuellement d'une ligne de trésorerie de 50 000€, indispensable pour pallier au manque de trésorerie (rappel : dépenses au fil de l'eau alors que les recettes ne sont perçues qu'en fin d'année).

Le contrat arrive à terme fin mai, et le Président propose de porter cette ligne à 80 000 € lors du renouvellement, l'augmentation se justifiant par l'intégration des 4 nouvelles communes.

Il est demandé d'avancer les campagnes de relevés de compteurs ou de pratiquer une facturation bisannuelle, ce qui permettrait un étalement des recettes sur l'année. Cette solution n'est pour l'instant pas envisageable du fait du manque de personnel.

Le Comité Syndical accepte la proposition du Président de renouveler la ligne de trésorerie en portant le montant à 80 000 €.

2. Tarifs de l'eau

Le Président évoque la réunion du Bureau qui s'est tenue le 5 mai dernier, au cours de laquelle a été décidée une augmentation des tarifs, pour permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'année 2014.

Le Président rappelle les tarifs pratiqués actuellement par le syndicat ainsi que les tarifs pratiqués par les communes avant leur intégration.

Après étude des différentes propositions de tarifs, il est décidé ce qui suit :

2.1. Prix du m³ d'eau

Le prix du m³ d'eau facturé passe de 0.90 € HT à 1,00 € ht pour 2014.

2.2. Abonnement

Jusqu'à présent, l'abonnement de 8€ HT par an était pris en charge par les communes.

Il est décidé de passer cet abonnement à 30 € HT par an et de le facturer aux abonnés.

2.3. Location de compteur

La location de compteur était facturée 6 € HT par an. Cette prestation ne sera plus facturée aux abonnés.

1. Indemnités des Vice-présidents

Suite à la demande de la commune de St Georges d'Hurtières, et après discussion en réunion de Bureau le 05 mai dernier, il est proposé d'accorder une indemnité de fonction aux deux vice-présidents du syndicat.

Le taux maximal de cette indemnité devrait être de 4.65 % de l'indice brut 1015. Cependant, l'indemnité du Président ayant été minorée (cf. réunion du 18/04/14), il est proposé d'appliquer la même diminution et d'appliquer le taux de 3.91 % de l'indice brut 1015. Après délibération, le Comité Syndical décide d'accorder une indemnité de fonction aux deux vice-présidents du syndicat. Le taux de cette indemnité est fixé à 3.91 % de l'indice brut 1015, ce qui représente 1 783.65 € annuels, soit 148,63 € par mois.

2. Commissions

2.1. Commission des Finances

Cette commission sera composée des membres du Bureau.

2.2. Commission des Travaux

Cette commission sera modulable. Elle sera composée du Président, du Vice-président et des deux délégués communaux du secteur concerné par les travaux.

2.3. Commission d'Appels d'offres

Cette commission sera composée du Président et des deux Vice-présidents, ainsi que des personnes suivantes : Mme CHOURGNOZ, M. ESAIN et M. IGNACZAK.

Des appels d'offres devront notamment être lancés concernant les entreprises habilitées à travailler sur le réseau en cas de réparations ou de branchements, les assurances, etc...

3. Budget primitif 2014

3.1. Section d'Exploitation

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 280 050,00 €.

3.2. Section d'Investissement

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 603 233,74 €.

4. Points divers abordés

4.1. Travaux en urgence

Lorsqu'une fuite ou un problème sur le réseau nécessitent une intervention rapide, le syndicat doit en être avisé (président, technicien, secrétariat...). L'idéal serait que le Président ainsi que l'élu concerné se rendent sur place pour prendre une décision. Il est bien entendu que la commune où se situe la fuite peut prendre toute mesure utile à la résolution du problème dès lors que l'approvisionnement du réseau est menacé.

4.2. Travaux d'investissement

Les futurs projets seront portés par le syndicat qui aura la charge d'établir les dossiers, lancer les appels d'offres, régler les entreprises, etc...

Ces projets seront montés en concertation avec les communes concernées, au coup par coup. Pour les travaux prévus dans les conventions signées avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, le syndicat demandera sa quote-part à la commune concernée.

La commune de Montgilbert souhaiterait que soient montés les dossiers des 3 projets prévus dans la convention pour 2013 et 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens, le 22 mai 2014
Le Président, José RICO-PEREZ

